

Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc129596748)

[1.1. Description des études déjà réalisées 2](#_Toc129596749)

[1.2. Description des actions déjà réalisées 2](#_Toc129596750)

[1.3. Démarches juridiques 2](#_Toc129596751)

[1.4. Objectifs attendus de l’opération 2](#_Toc129596752)

[1.5. Moyens mis en œuvre 2](#_Toc129596753)

[1.6. Description de l’opération 3](#_Toc129596754)

[2. Suivi et planning du projet 4](#_Toc129596755)

[3. Engagements spécifiques 4](#_Toc129596756)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 4](#_Toc129596757)

Volet technique

Equipements de désemballage/déconditionnement, hygiénisation et compostage de biodéchets

# Description détaillée de l’opération

## Description des études déjà réalisées

Préciser la ou les études préalables à l’opération qui ont permis d’orienter le choix et la prise de décision (diagnostic, étude de faisabilité, étude détaillée, étude de gisement, etc.).

## Description des actions déjà réalisées

Décrire la ou les actions déjà réalisées permettant de réduire la part des biodéchets à collecter, comme par exemple, la mise en œuvre d’actions contre le gaspillage alimentaire.

## Démarches juridiques

Détailler l’état d’avancement des démarches administratives et réglementaires liées au projet (ex : classement ICPE, autorisation d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire, etc.).

## Objectifs attendus de l’opération

Dans cette partie, le porteur de projet doit indiquer : les gisements attendus (zone de chalandise, qualité, quantité, exutoire précédent et impact du projet sur les filières existantes), la technologie prévue, les débouchés des produits/déchets sortants, en justifiant le besoin en installations. Les investissements relatifs au désemballage et au déconditionnement, à l’hygiénisation, aux plateformes de compostage de biodéchets (sont notamment éligibles les investissements visant à adapter les plates-formes de compostage de déchets verts existantes à l’accueil de biodéchets).

## Moyens mis en œuvre

Préciser les éléments suivants :

* Moyens humains internes à la structure (nombre de personnes)
* Moyens matériels (ex : équipements, annexes aux équipements, engins, etc.) et organisationnels (ex : adaptation ou modification des locaux)
* Moyens de communication et de sensibilisation (ex : sensibilisation du personnel, sensibilisation de la clientèle, mise en place de signalétique, appui technique des chambres consulaires ou des fédérations professionnelles, etc.)
* Formation du personnel

## Description de l’opération

Projet d’équipement d’hygiénisation, de désemballage / déconditionnement, ou de compostage collectif, porté par un opérateur privé ou public de traitement de biodéchets

|  |  |
| --- | --- |
| Origine des déchets  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface[ ]  Biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages[ ]  Industrie agro-alimentaire (préciser le secteur)………………………………………………………………… |
| Etude(s) préalable(s)Justifiant du besoin en installation et l’impact sur les filières existantes, notamment pour un projet de déconditionnement | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  Déchets emballés (kg/j)[ ]  Biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Déconditionnement [ ]  Désemballage [ ]  Hygiénisation[ ]  Compostage sur plate-forme collective[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Destination / utilisation du compost, digestat, des produits déconditionnés, hygiénisésFilière(s) de valorisation prévue(s) | [ ]  Epandage[ ]  Commercialisation produit normé[ ]  Homologation[ ]  Méthanisation (pour les pulpes)[ ]  Autre :   |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

# Suivi et planning du projet

Présenter le planning prévisionnel de la mise en œuvre, incluant les éventuelles démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le bénéficiaire remettra à la fin de l’opération à l’ADEME les documents suivants :

☐ Un rapport final comportant :

* une note technique précisant le déroulement de l’opération,
* le bilan technique (fonctionnement des installations, matériels utilisés, bilan matière et énergie …),
* le bilan économique

☐ Un bilan des actions d’accompagnement et de communication

☐ Un état récapitulatif des dépenses signé

☐ Les supports de communication comprenant le logo ADEME régionale et validés par l’ADEME régionale

Ces documents seront transmis sous format électronique.